



Règlement d'admission du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé Sélections 2026

Le présent règlement fixe les modalités d'admission à la formation au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, organisées par l'IFRASS.

Il s'applique aux candidats relevant de la formation initiale, de la formation continue et de l'apprentissage.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP de niveau 4 ;
- Remplir les conditions prévues à l'article D613-40 du Code de l'éducation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation initiale – Parcoursup

L'inscription s'effectue exclusivement via Parcoursup. Les candidats déposent et complètent leur dossier selon le calendrier national. Les résultats d'admissibilité, les convocations aux entretiens et les décisions d'admission sont communiqués via la plateforme.

Formation continue – Hors Parcoursup

L'inscription s'effectue sur la plateforme en ligne de l'IFRASS. Les dossiers sont instruits par l'équipe pédagogique selon le calendrier de dépôt défini par l'Institut.

Apprentissage – CFA

Les candidats peuvent s'inscrire via Parcoursup ou via la plateforme IFRASS pour les apprentis de plus de 30 ans ayant une RQTH. Les dépôts de dossiers, admissibilités, convocations et décisions d'admission sont traités au fil de l'eau.

Autres cas

Pour tous les autres cas, tels que celle des apprenants revalidant, les parcours spécifiques (sportifs ou artistes de haut niveau par exemple), les candidats peuvent adresser leur question ou demande d'admission par l'intermédiaire de la rubrique contact du site de l'IFRASS : <https://www.ifrass.fr/contact> en respectant les délais d'inscriptions indiqués ci-dessous.

CALENDRIER DES PROCEDURES DE SELECTION 2026

Inscription plateforme PARCOURSUP Formation Initiale	Inscription plateforme PARCOURSUP Formation Apprentissage	Inscription plateforme IFRASS Cf. II. Modalités d'inscription aux épreuves de sélection
<p>Mercredi 17 décembre 2025 : OUVERTURE DE LA CARTE DES FORMATIONS</p> <p>Formulation des vœux : Du lundi 19 janvier au jeudi 12 mars</p> <p>Finalisation du dossier et confirmation des vœux : Mercredi 1^{er} avril au plus tard</p> <p>INSCRIVEZ-VOUS SUR PARCOURSUP POUR CREER VOTRE DOSSIER CANDIDAT ET FORMULER VOS VŒUX</p> <p>Le 10 avril 2026 : Résultats admissibilité, ouverture des inscriptions aux oraux via Parcoursup.</p> <p>ATTENTION : Sans réponse de Parcoursup, veuillez considérer que votre dossier n'a pas été retenu.</p> <p>A partir du 15 avril 2026 : entretiens de motivation</p> <p>A partir du Mardi 2 juin 2026 : DEBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE</p>	<p>Mercredi 17 décembre 2025 : OUVERTURE DE LA CARTE DES FORMATIONS</p> <p>Formulation des vœux : Du lundi 19 janvier au mardi 08 septembre</p> <p>INSCRIVEZ-VOUS SUR PARCOURSUP POUR CREER VOTRE DOSSIER CANDIDAT ET FORMULER VOS VŒUX</p> <p>A partir du 10 avril 2026 puis au fil de l'eau : Résultats admissibilité, ouverture des inscriptions aux oraux via Parcoursup.</p> <p>A partir du 15 avril 2026 : entretiens de motivation ou de positionnement si vous avez signé un contrat d'apprentissage.</p>	<p>A partir du 19 janvier 2026 et jusqu'au mardi 08 septembre :</p> <p>INSCRIVEZ-VOUS SUR : <u>Inscription 2025-2026</u> (https://ifrass.ymau.cloud/index.php/preinscription/)</p> <p>POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER CANDIDAT</p> <p>A partir du 10 avril 2026 puis au fil de l'eau : entretiens de motivation ou de positionnement si vous avez signé un contrat de professionnalisation / pro A / transition Pro ou OPCO</p>

CONSTITUTION DU DOSSIER

Formation initiale - Parcoursup

Les pièces exigées sont celles indiquées par la plateforme Parcoursup.

Formation continue - Hors Parcoursup

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Curriculum vitae ;
- Photocopies des diplômes de niveau 4 ;
- Projet de formation (mettre en avant les orientations choisies pour se former : choix des stages et du secteur d'intervention) ;
- Lettre de motivation ;
- Attestation de prise en charge financière (employeur, OPCO, Transition Pro...) ;
- Pièce d'identité en cours de validité ;
- Dossier de demande de dispenses/allégements.

Apprentissage - CFA (pour les hors Parcoursup)

Les mêmes pièces que pour la formation continue sont demandées, auxquelles s'ajoutent une promesse d'embauche ou un contrat d'alternance.

FRAIS DE SÉLECTION

Les frais de sélection, pour chacune des modalités, s'élèvent à 80 €, couvrant l'étude du dossier et l'entretien. Ils ne sont pas remboursables.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Étude du dossier

L'étude permet de vérifier les conditions réglementaires et la complétude du dossier. L'analyse qualitative porte sur les éléments déposés par les candidats. Le dossier est noté sur 20. Le seuil d'admissibilité est placé à 10 ou plus en fonction du nombre de dossier.

Entretien d'admission

L'entretien dure 30 minutes et se déroule devant un formateur et un professionnel du secteur. Il vise à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. L'épreuve est notée sur 20 selon les 7 attendus nationaux conformément à l'arrêté du 10 janvier 2019¹.

Dispenses d'entretien

Sont dispensés :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà validé un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'EJE.

COMMISSION D'ADMISSION

La commission est composée du directeur du Pôle éducatif et social, de la responsable de coordination du CFA et de deux formateurs titulaires du diplôme.

La commission élabore les listes d'admission, établit les classements pour les formations initiales et transmet ses propositions au directeur général. Elle rédige le procès-verbal des épreuves.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037996383>

NOTIFICATION DES RÉSULTATS

- Formation initiale : notification via Parcoursup ;
- Formation continue : courriel du secrétariat du Pôle éducatif et social ;
- Apprentissage : courriel du secrétariat du CFA.

CONFIRMATION D'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation initiale : selon les modalités Parcoursup ;
- Formation continue et apprentissage : confirmation par courrier dans un délai de 15 jours, accompagnée de la fiche administrative et du règlement des droits et frais.

REPORT D'ADMISSION

- Formation initiale : report possible d'un an pour cas de force majeure ;
- Formation continue et apprentissage : report possible d'un an en cas d'absence de financement, sur justificatifs.

ALLÈGEMENTS ET DISPENSES

Après admission, les candidats participent à un entretien de positionnement. Des allègements peuvent être accordés sur la formation théorique et pratique, selon les modalités prévues par l'arrêté du 6 octobre 2025.

Un programme individualisé est établi et intégré au contrat pédagogique et au livret de formation.

Fait à Toulouse, le 8 décembre 2025

Jérémie Trebel, Directeur Général

LIT
Institut de Formation, Recherche,
Animation, Culture & Social
Directrice Générale
2bis, rue Emile Belletier - BP 44777
31047 Toulouse cedex 1
05.34.63.89.20 - Fax 05.34.63.89.29
Siret 439 088 501 00028